

7 novembre 2023

## LES ACTUS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La France a dévoilé sa nouvelle **Stratégie française en santé mondiale 2023-2027** le 12 octobre 2023. Cette stratégie définit les priorités de la France sur le sujet santé mondiale pour la période 2023-2027 et prévoit une contribution de 2 milliards d'euros en faveur de la santé mondiale entre 2023 et 2025. Le document met en évidence la résistance aux antimicrobiens dans sa deuxième priorité. Il en fait plus précisément son 2<sup>ème</sup> domaine d'intervention de son 3<sup>ème</sup> objectif spécifique (voir pages 39 et 40) en citant notamment la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance et la stratégie nationale 2022 – 2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine.

Le Réseau de Prévention des Infections Associées aux soins (Répias) a développé un **module interactif permettant d'explorer les indicateurs d'impacts de la stratégie nationale de 2022-2025 communiqués par les missions nationales**. Ce module propose de visualiser plusieurs catégories d'indicateurs (indicateurs liés à l'antibiorésistance, consommation d'antibiotiques, chirurgie, dispositifs invasifs, hygiène de mains).

Le 9 octobre 2023, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a émis de **nouvelles recommandations visant à prévenir les infections respiratoires virales**, en mettant un accent particulier sur le virus grippal, le virus respiratoire syncytial et le SARS-CoV-2. Ainsi, le HCSP recommande afin de prévenir ces infections : la vaccination contre la grippe et le SARS-CoV-2 pour les personnes éligibles à cette vaccination ; l'application de mesures universelles d'hygiène pour la prévention des IRA ; la prescription d'un traitement antiviral lorsqu'il est indiqué.

Enfin, le **projet Happy Patient**, initié par la Commission Européenne en janvier 2021, se terminera en décembre 2023. Il vise à réduire l'impact de la résistance bactérienne découlant de l'utilisation inappropriée des antibiotiques dans le cadre des infections communautaires en renforçant l'impact des recommandations européennes en faveur de l'usage prudent des antibiotiques en santé humaine. Cette approche se concentre sur les interactions entre patients et professionnels de santé de 4 secteurs : Médecine Générale, Pharmacies d'officine, Soins d'Urgence et Soins non Programmés, EHPADs. Dans le cadre de ce projet, de nombreux outils de communication ont été développés à destination des patients et des professionnels de santé (cartes simples à destination des patients pour expliquer l'antibiorésistance, modèle d'ordonnance de non-prescription pour les médecins, fiche dédiée à la délivrance des antibiotiques par le pharmacien). L'ensemble des outils est **disponible au téléchargement**.